

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 JUILLET 2020

Commune de VILLIERS-LE-MAHIEU

Yvelines

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 21 juillet à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué le 13 juillet 2020, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Robert RIVOIRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15, Présents : 14, Votants : 14.

Étaient présents : Robert RIVOIRE, Patrice COUËDON, Patrick BOURDEAUX, Jean-François LEROY, Christelle VAN ASSCHE, Monique BOURDEAUX, Julie THORON, Laurent DUVAL, Fabrice LECLERC, Arnaud GOEPP, Brunhilde JENNY, Marine PELLETIER, Adrien FARÉ et Sandrine HAGNIER.

Absent : Natacha VICHEMONT

Secrétaire de séance : Patrice COUËDON

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09 JUIN

Approbation du procès-verbal à l'unanimité.

2-AUTORISER L'OPERATION D'AMENAGER SUR LA PARCELLE Q 144

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- Autoriser l'opération d'aménagement sur la parcelle Q n° 144 conformément au permis d'aménager obtenu le 19 avril 2019 et suivant modificatif du 28 août 2019, pour laquelle aucun travaux de viabilisation ne sont à réaliser. Les réseaux d'eaux usées, eaux pluviales, électricité, eau potable et téléphone existent déjà devant le lot sur la rue du Pont d'Aulne et les branchements individuels à réaliser seront à la charge de l'acquéreur.
- De faire établir, si nécessaire le procès-verbal de bornage de ce terrain,
- De régler les frais de géomètre nécessaire à cette opération,
- De donner pouvoir à monsieur le maire pour régulariser l'acte de dépôt de pièces nécessaires à cette opération,
- D'autoriser la vente de la parcelle Q 144 moyennant le prix de 130 000 € net vendeur,
- De donner pouvoir à monsieur le maire pour régulariser l'acte de vente.

3-AUTORISER L'OPERATION D'AMENAGER SUR LA PARCELLE Q 145

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- Autoriser l'opération d'aménagement sur la parcelle Q n° 145 conformément au permis d'aménager obtenu le 20 août 2019, pour laquelle aucun travaux de viabilisation ne sont à réaliser. Les réseaux d'eaux usées, eaux pluviales, électricité, eau potable et téléphone existent

déjà devant le lot sur la rue du Pont d'Aulne et les branchements individuels à réaliser seront à la charge de l'acquéreur.

- De faire établir, si nécessaire le procès-verbal de bornage de ce terrain,
- De régler les frais de géomètre nécessaire à cette opération,
- De donner pouvoir à monsieur le maire pour régulariser l'acte de dépôt de pièces nécessaires à cette opération,
- D'autoriser la vente de la parcelle Q 145 moyennant le prix de 130 000 € net vendeur,
- De donner pouvoir à monsieur le maire pour régulariser l'acte de vente.

4-DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DU CCAS

Monsieur le maire explique que pour le bon fonctionnement de la commune, il y a lieu de désigner des délégués au sein du CCAS.

Ci-dessous se décline la composition du CCAS :

- **Centre Communal d'Action Sociale**
Responsable de la commission : Mr Patrice COUËDON
Monique BOURDEAUX, Fabrice LECLERC, Julien THORON, Christelle VAN ASSCHE

Après avoir procédé aux élections les délégués énoncés ci-dessus ont été élus.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 4 (Marine PELLETIER, Sandrine HAGNIER, Arnaud GOEPP et Adrien FARÉ)

5-PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19

Monsieur le maire informe que la commune a la possibilité de verser une prime COVID aux agents qui ont continué à travailler pendant la période du confinement. Il y a 3 barèmes de prime :

- 330 €
- 660 €
- 1000 €

Monsieur DUVAL demande si c'est la commune qui verse cette prime ?

Monsieur le maire indique que c'est effectivement la mairie qui verse cette prime et quelle est exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisations et contributions sociales.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 4 (Marine PELLETIER, Monique BOURDEAUX, Arnaud GOEPP et Julien THORON)

6-QUESTIONS DIVERSES

Le forum des associations aura lieu le samedi 5 septembre 2020 à la salle des fêtes de Thoiry.

Préparer une réunion publique lorsque la crise sanitaire nous le permettra, les points qui seront évoqués sont : circulation dans le village, décoration du village, etc....

La société Factoria a changé tous les ordinateurs de bureau et PC portables de la mairie et du centre de loisirs. Tous les matériels fonctionnent sous la même version du système d'exploitation (Windows 10) et utilisent la suite Microsoft 365 pour la messagerie et le travail collaboratif. Tous les élus ont été dotés d'une adresse de messagerie de la forme prenom.nom@villiers-le-mahieu.fr.

La fibre optique est en cours d'installation en mairie, au centre de loisirs, à l'école, à la salle des fêtes et à la bibliothèque avec la participation de Arnaud GOEPP.

Le trottoir concernant la rue des Prés et rue du Pont d'Aulne va être refait à compter du 15 août 2020.

Monsieur le maire indique avoir sollicité l'aide de Madame la députée Florence GRANJUS et de l'avocat de la commune pour trouver une solution concernant la crèche et ainsi faire un retour aux parents pour la rentrée de septembre.

Le système d'alarme anti-intrusion a été remis aux normes à la mairie et à l'école.

L'installation de la barrière pour l'entrée du marché a été faite.

Madame HAGNIER indique que lors du conseil d'école, la directrice a indiqué qu'une institutrice ne souhaitait pas participer à la sortie scolaire.

Monsieur BOURDEAUX fait un point sur les décorations de Noël et indique que l'aire de jeux est dans un état déplorable.

Monsieur COUËDON doit se charger de faire un devis sur la réparation de la toiture du lavoir.

Monsieur LECLERC indique qu'il y a un problème de visibilité au niveau du carrefour rue de Boulaincourt et rue de la Croix Rouge.

Monsieur COUËDON indique avoir demandé l'appui de la députée Madame GRANJUS pour la protection de l'église de Villiers-Le-Mahieu au titre des monuments historiques ainsi que pour la DETR concernant le WC PMR de l'école.

Madame PELLETIER demande que la sécurité soit renforcée sur la commune lors des congés d'été afin d'éviter les cambriolages.

Séance levée à 22H14